

**Reprise des activités du CNP à CAPAZUR
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

(Mesures applicables jusqu'à nouvel ordre)

Le 6 juillet 2020,

Chers adhérents,

La Capca, gestionnaire de Capazur, a autorisé notre association à reprendre partiellement ses activités mi juin.

Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire en vigueur jusqu'au 10 juillet et aux recommandations applicables durant toute la période estivale, les séances de nos adhérents comme les stages Aisance aquatique et J'apprends à nager se dérouleront dans des conditions particulières.

Ces conditions sont édictées au regard notamment

- du Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 « prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire »,
- du protocole sanitaire mis en place par la Capca pour rouvrir la piscine,
- des préconisations de la Fédération Française de Natation.

Elles pourront évoluer au vu de la situation sanitaire de notre pays.

L'accès à la piscine

- Accès par le portail situé face à l'hôtel des impôts, au niveau du terrain de volley,
- Se laver les mains avant d'accéder dans l'enceinte
- L'accès est réservé aux pratiquants suivant les créneaux définis, les parents ou accompagnants ne peuvent accéder à l'établissement
- Accès des seules personnes inscrites à nos activités via les tableaux Doodle
- Arrivée à heure fixe : le portail sera refermé après l'entrée de chaque nouveau groupe,
- Respect des gestes barrières avant l'accès au bassin,
- Les encadrants devront se protéger d'un masque.

Dans l'enceinte de la piscine

- A l'entrée dans la piscine : respect d'un sens de circulation qui vous sera indiqué,
- Pas d'accès aux vestiaires groupes,
- Les nageurs devront arriver avec leur maillot sur eux,
- Douche savonnée obligatoire avant d'accéder au bassin,
- 5 personnes à la fois sous les douches,
- Limiter la durée de la douche,

- Se laver les mains, avant et après être allé aux toilettes,
- Eviter les croisements entre nageurs et entre clubs (Cnp et Tri 07),
- Les stationnements sur les plages s'effectuent dans le strict respect des règles de distanciation générale (4 m2),
- Les sacs devront être posés sur le banc en béton, en respectant les espacements indiqués.

Utilisation du matériel

- Interdiction d'utiliser le matériel pédagogique de la piscine,
- Chaque nageur doit utiliser son matériel personnel,
- Aucun équipement ne peut être mutualisé,
- Chaque nageur doit utiliser une gourde personnelle.

Dans l'eau

- 6 nageurs par ligne d'eau peuvent évoluer simultanément de manière dynamique dans une ligne d'eau de 25 mètres,
- Les départs des séries s'effectuent en décalé,
- Lors des phases dites « statiques » (récupération, prise des informations de l'encadrant), un espace personnel de 4m2 doit être respecté dans les bassins et sur les plages,
- Les encadrants veilleront à ce qu'aucun regroupement ne se fasse aux murs.

Après la séance

- Pas de douche à l'issue de la séance,
- Pas de sèche-cheveux ou sèche-mains,
- La plage pourra être utilisée pour se rhabiller rapidement,
- Les pratiquants quittent la piscine dès la fin de leur séance.

Nous comptons sur votre collaboration pour respecter et faire respecter ces mesures. C'est la condition sine qua non à une reprise normale de nos activités.

Sportivement.

Pour le Conseil d'administration du CNP,

La présidente,

Isabelle CHANDELLIER